



Mes priorités 2007-2011

Un développement harmonieux de notre commune:

La politique d'aménagement relève avant tout de la compétence du canton et notre marge de manœuvre est limitée. Nous avons toutefois un rôle important à jouer dans le domaine de l'aménagement et la protection de notre territoire. Le canton se doit agir en concertation avec nous, dans le respect de notre autonomie.

C'est là notre priorité pour le développement des Communaux d'Ambilly et nous ne cesserons pas de militer avec détermination, pour le maintien d'une qualité de vie à Thônex tout en nous permettant de faire preuve de solidarité envers les besoins du canton en matière de logements et pour l'affirmation de principes de base d'une bonne intégration de ce nouveau quartier, tels que la diversité de l'habitat, la mixité entre logement libre et subventionné - garant d'une bonne intégration - et le dosage entre logements et activités économiques, qui évite le gaspillage de terrains et permet aux citoyens d'habiter près de leur lieu de travail.

Canton-commune: une gestion adaptée à notre époque

Plus que jamais, nous sommes attachés à des valeurs de rigueur et de respect du financement apporté par le contribuable. Le souci d'une efficacité de la gestion impose de nouvelles mesures, telles que la redéfinition des compétences entre canton et communes, car il est inacceptable que le canton se contente de transférer des charges à celles-ci, sans contrepartie.

Dans le domaine de la petite enfance, participons activement à offrir une vraie complémentarité aux institutions de l'enfance. Notre nouvelle crèche de 60 places permettra de répondre partiellement à la demande, mais nous devons d'améliorer l'offre d'accueil en valorisant notamment le statu des "mamans de jour".

Une commune dans laquelle il fait bon vivre et qui ne vivra pas au-dessus de ses moyens écologiques et économiques, tel est mon souhait et mon ambition pour Thônex.